



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 février 2019  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Îles Vierges britanniques

#### Document de travail établi par le Secrétariat

### Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref . . . . .	3
I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique . . . . .	4
II. Budget . . . . .	5
III. Situation économique . . . . .	5
A. Généralités . . . . .	5
B. Services financiers . . . . .	6
C. Tourisme . . . . .	7
D. Agriculture et pêche . . . . .	8
E. Communications et infrastructure . . . . .	8
IV. Situation sociale . . . . .	9
A. Emploi et immigration . . . . .	9
B. Éducation . . . . .	9
C. Santé . . . . .	10
D. Criminalité et sécurité publique . . . . .	11
E. Droits de l'homme . . . . .	12

*Note* : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement territorial, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 11 décembre 2018 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs, à l'adresse suivante : [www.un.org/fr/decolonization/workingpapers.shtml](http://www.un.org/fr/decolonization/workingpapers.shtml).



V.	Environnement . . . . .	13
VI.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux . . . . .	14
VII.	Statut futur du territoire . . . . .	15
	A. Position du gouvernement territorial . . . . .	15
	B. Position de la Puissance administrante . . . . .	15
VIII.	Décisions prises par l'Assemblée générale . . . . .	16

### **Le territoire en bref**

*Territoire* : Les Îles Vierges britanniques sont un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Représentant de la Puissance administrante* : Le Gouverneur Augustus Jaspert (depuis août 2017).

*Situation géographique* : Situé à environ 100 kilomètres à l'est de Porto Rico et à 25 kilomètres des Îles Vierges américaines, le territoire est constitué d'une soixantaine d'îles, d'ilots et de cayes, dont 20 sont habités, et forme un archipel avec les Îles Vierges américaines. Les principales îles sont Tortola, Virgin Gorda, Anegada et Jost Van Dyke.

*Superficie* : 153 kilomètres carrés

*Zone économique exclusive* : 80 117 kilomètres carrés

*Population* : 28 200 habitants (recensement de 2010), dont 39 % ont le statut de citoyen ou la qualité de natifs (belongers). La grande majorité des non-natifs (non-belongers) sont originaires de pays des Caraïbes, d'Amérique du Nord et d'Europe.

*Espérance de vie à la naissance* : 76,5 ans [hommes : 72,9 ans ; femmes : 80,8 ans (estimations de 2015)]

*Langue* : Anglais

*Capitale* : Road Town, située sur la plus grande île (Tortola)

*Chef du gouvernement territorial* : Le Premier Ministre Daniel Orlando Smith (depuis novembre 2011)

*Principaux partis politiques* : National Democratic Party ; Virgin Islands Party

*Élections* : La dernière élection a eu lieu le 8 juin 2015 ; la prochaine se tiendra le 25 février 2019.

*Parlement* : Assemblée monocamérale de 15 membres

*Produit intérieur brut par habitant* : 36 300 dollars (estimation de 2016)

*Économie* : Services financiers et tourisme

*Principaux partenaires commerciaux* : États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni et les pays et territoires des Caraïbes

*Taux de chômage* : 2,8 % (2014)

*Monnaie* : Dollar des États-Unis

*Aperçu historique* : Les premiers habitants connus du territoire étaient des peuples autochtones, les Arawaks et les Caribes. En 1648, les Néerlandais y établissent la première colonie européenne de peuplement à titre permanent. En 1666, des planteurs britanniques en prennent le contrôle et le territoire devient colonie britannique.

## I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique

1. Conformément au décret constitutionnel de 2007 concernant les Îles Vierges britanniques, la Couronne britannique nomme un gouverneur dont les responsabilités portent notamment sur la défense, la sécurité intérieure, les affaires étrangères, les conditions d'emploi dans la fonction publique et l'administration des tribunaux. La Constitution dispose que des pouvoirs concernant certains domaines des affaires étrangères relevant de la compétence des ministères locaux sont délégués au gouvernement territorial. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se réserve le droit de légiférer sur les questions relatives à la paix, l'ordre et la bonne gouvernance des Îles Vierges britanniques. En matière de relations extérieures, le gouvernement territorial est habilité à négocier des traités portant sur des domaines particuliers, dont certaines questions touchant au secteur des services financiers extraterritoriaux.

2. La Constitution de 2007 a institué un pouvoir exécutif plus structuré, organisé selon un mode de gouvernement collégial. Le Cabinet se compose du Gouverneur, du Premier Ministre (nommé par le Gouverneur parmi les membres élus de l'Assemblée), de quatre autres ministres (nommés par le Gouverneur sur proposition du Premier Ministre) et du Procureur général (membre *ès qualités*). Le Gouverneur préside les réunions du Cabinet mais ne dispose pas du droit de vote. L'ordre du jour est établi par le comité directeur du Cabinet, composé du Gouverneur, du Premier Ministre et du Secrétaire du Cabinet. L'Assemblée se compose d'un président, du Procureur général (membre *ès qualités*) et de 13 membres élus (dont 9 représentent chacun une circonscription et 4, le territoire dans son ensemble).

3. La Constitution dispose que des élections générales doivent se tenir au moins une fois tous les quatre ans. Les candidats sont élus à la majorité simple. Les électeurs doivent être âgés d'au moins 18 ans et avoir qualité de natif. Le statut de natif confère le droit de travailler sans permis et le droit de vote. Dans la pratique, une personne doit résider sans interruption sur le territoire pendant 20 ans avant de pouvoir prétendre au statut de résident permanent, après quoi elle pourra chercher à obtenir le statut de natif. Lors des élections générales du 8 juin 2015, le National Democratic Party, parti au pouvoir dirigé par le Premier Ministre Daniel Orlando Smith, a de nouveau remporté la majorité des sièges (11 sur 13), les sièges restants revenant au Virgin Islands Party. Le 24 janvier 2019, le Gouverneur a pris une proclamation dissolvant l'Assemblée et fixant les prochaines élections générales au 25 février 2019.

4. Le droit en vigueur dans les Îles Vierges britanniques associe la *common law* britannique et les lois promulguées soit par le pouvoir législatif local, soit par le Royaume-Uni au nom du territoire. La justice est rendue par la Cour suprême des Caraïbes orientales, qui siège à Sainte-Lucie et se compose de la Haute Cour de justice (High Court of Justice) et de la Cour d'appel (Court of Appeal). Le système judiciaire comprend également un tribunal d'instance (magistrates' court), compétent en matière civile et pénale, un tribunal pour mineurs (juvenile court) et un tribunal correctionnel (court of summary jurisdiction). Trois juges résidents sont affectés à la Haute Cour de justice, tandis que la Cour d'appel, qui comprend un président et deux juges d'appel, est itinérante et siège deux fois par an dans le territoire. Le Conseil privé (Privy Council) du Royaume-Uni est la juridiction suprême. La loi de 2002 sur les territoires britanniques d'outre-mer (British Overseas Territories Act) prévoit que les « citoyens des territoires britanniques d'outre-mer » peuvent devenir citoyens britanniques.

5. Lors du séminaire régional pour le Pacifique tenu à Quito du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2012, le représentant des Îles Vierges britanniques a déclaré qu'alors que le territoire poursuivait son développement, le Gouvernement tenait à maintenir ses relations avec la Puissance administrante sur la base du respect mutuel et d'un partenariat responsable. En outre, lors du séminaire régional pour les Caraïbes organisé à Quito du 28 au 30 mai 2013, il a déclaré que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) devait définir des objectifs précis et réalisables, compte tenu des spécificités de chaque territoire, pour faire progresser le processus de décolonisation dans tous les territoires.

6. Le 6 novembre 2018, le Gouvernement des Îles Vierges britanniques a présenté une déclaration écrite à la Commission des affaires étrangères de la Chambre des communes du Parlement britannique, dans le cadre de l'enquête portant sur l'avenir des territoires britanniques d'outre-mer (The future of the UK Overseas Territories inquiry). Il a déclaré qu'il était temps d'entamer un processus de révision constitutionnelle car il s'était écoulé plus de 10 ans depuis la prise du décret constitutionnel concernant les Îles Vierges britanniques en 2007. Il a également affirmé que la décision du Royaume-Uni d'imposer par décret (Order in Council) la tenue de registres publics de la propriété effective à ses territoires d'outre-mer (voir par. 15 ci-dessous) venait à l'encontre de la politique traditionnelle du Royaume-Uni envers les Îles Vierges britanniques et avait des répercussions sur leurs relations et le droit à l'autodétermination. Il fallait une nouvelle « structure constitutionnelle », radicalement différente et mieux adaptée aux objectifs stratégiques et aux aspirations du territoire. Le gouvernement territorial demande un processus de révision constitutionnelle afin de déterminer les désirs et les aspirations du territoire et lui permettre d'évoluer vers plus d'autonomie et de renforcer ses institutions démocratiques, ainsi que d'aller vers une meilleure gouvernance, et davantage de transparence et de responsabilité.

## **II. Budget**

7. L'exercice budgétaire du Gouvernement des Îles Vierges britanniques court de janvier à décembre. Selon les informations fournies par la Puissance administrante, le montant estimatif des dépenses du territoire s'établissait à environ 339 millions de dollars pour 2018 et celui des recettes était de l'ordre de 311 millions de dollars.

## **III. Situation économique**

### **A. Généralités**

8. L'économie des Îles Vierges britanniques repose sur deux grands piliers, à savoir le tourisme et les services financiers extraterritoriaux. D'après la déclaration sur le budget 2018 du Premier Ministre et Ministre des finances du gouvernement territorial, le produit intérieur brut (PIB) nominal était estimé à 988,5 millions de dollars pour 2017. À la fin de l'année 2017, le PIB en valeur réelle était estimé à 889,2 millions de dollars, soit 2,7 % de moins qu'en 2016. Entre le 7 août et le 19 septembre 2017, les Îles Vierges britanniques ont été frappées par une inondation et deux ouragans (Irma et Maria) de catégorie 5, rares par le passé. L'économie a subi un préjudice dramatique de l'ordre de 3,6 milliards de dollars, soit plus de 3,5 fois le PIB annuel du territoire. La stabilité de l'industrie des services financiers a contribué à amortir le fort déclin du tourisme et d'autres industries après les phénomènes

dévastateurs ayant eu lieu en 2017. D'après la déclaration écrite soumise par le gouvernement territorial à la Commission des affaires étrangères, le PIB devrait chuter de 40 % en 2018 comme à la suite du passage des ouragans et mettre au moins cinq ans pour revenir à son niveau d'avant l'ouragan Irma.

9. D'après l'évaluation des pertes et préjudices réalisée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes présentant les conséquences, notamment économiques, des ouragans Irma et Maria, environ 17 985 personnes ont été sinistrées, principalement car leur logement ou leurs biens ont été endommagés. L'ouragan Irma a entraîné la mort de quatre personnes et fait 125 blessés sur le territoire, tandis qu'aucune victime n'a été enregistrée à la suite du passage de l'ouragan Maria. Le coût total du passage de l'ouragan Irma sur les Îles Vierges britanniques est estimé à 2,3 milliards de dollars. Les secteurs de production ont enregistré 41,9 % des préjudices (soit 691,6 millions de dollars), suivis par les secteurs sociaux, 40,2 % et les infrastructures, 17,6 %.

10. Après les phénomènes météorologiques extrêmes qui ont frappé le territoire en 2017, le Comité de coordination de la reprise après sinistre a élaboré un plan de reprise et de développement préliminaire, qui a été soumis à l'avis des parties prenantes et du grand public. En juillet 2018, le Comité a publié une présentation de son plan, qui associe projets, programmes et initiatives de reprise et de développement. Le plan est axé sur le relèvement du territoire mais jette également les bases d'un plan de développement global. Il distingue cinq secteurs prioritaires, assortis de subdivisions, dans lesquels il faut agir pour réaliser le projet annoncé dans le document : une société solidaire et dotée de moyens ; une économie dynamique et innovante ; une infrastructure résiliente ; un environnement florissant et durable ; une bonne gouvernance. Le plan a été adopté par la troisième Assemblée le 23 octobre 2018. Le gouvernement territorial a créé l'Agence de reprise et de développement par la loi du même nom (Virgin Islands Recovery and Development Agency Act). L'Agence a un mandat de cinq ans et a vocation à mettre en place des projets prioritaires définis dans le plan, en collaboration avec le gouvernement territorial.

11. Dans un discours à l'occasion du premier anniversaire du passage de l'ouragan Irma, le Premier Ministre et Ministre des finances a déclaré que la catastrophe de 2017 avait sensibilisé à l'état de préparation et au besoin criant de protéger l'environnement à plus long terme. La reconstruction des infrastructures et des équipements du territoire avait fortement progressé, mais il restait encore davantage à faire. Il a également souligné les avancées réalisées concernant le relèvement des secteurs du tourisme et de la finance, ainsi que des services sociaux.

## **B. Services financiers**

12. D'après le plan budgétaire à moyen terme pour la période 2018-2020, la forte baisse du nombre de sociétés constituées en 2016 illustre les difficultés rencontrées par l'industrie des services financiers. Malgré une baisse d'environ 30,8 %, la stabilité des réenregistrements et d'autres transactions liées aux entreprises signifie que l'activité économique et les recettes générées au global par les entreprises n'ont pas reculé aussi brutalement que prévu. Les chiffres de 2017 concernant les constitutions et les recettes montrent une modeste reprise après les difficultés rencontrées en 2016, et ce, malgré le passage de deux ouragans de catégorie 5 en septembre 2017. Certaines entreprises du secteur des services financiers ont pu transférer leurs activités en dehors du territoire après les ouragans. Le gouvernement territorial a facilité le retour de ces entreprises dans l'optique de stabiliser l'économie

et de stimuler la reprise économique. Fin 2017, il y avait 389 459 sociétés actives enregistrées aux Îles Vierges britanniques.

13. En avril 2016, les Îles Vierges britanniques ont conclu avec le Royaume-Uni un accord bilatéral sur l'échange de renseignements concernant la propriété effective. Cet accord, entré en vigueur en juin 2017, permet aux forces de l'ordre d'avoir accès, pratiquement en temps réel, aux données sur la propriété effective des entreprises constituées en sociétés et des personnes morales dans leurs territoires respectifs.

14. Dans le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer, tenue à Londres les 28 et 29 novembre 2017, les représentants et représentantes des territoires d'outre-mer et du Royaume-Uni ont salué les progrès réalisés par les territoires et les centres financiers dans la mise en œuvre des dispositifs prévus dans l'échange de notes relatives aux échanges de renseignements sur la propriété effective entre forces de l'ordre, y compris l'établissement de nouveaux systèmes sécurisés de collecte, d'échange et d'utilisation de ces données, là où il n'en existait pas encore. Le Conseil ministériel conjoint s'est engagé à vérifier l'efficacité des dispositifs six mois avant la date butoir de mise en œuvre. Il s'est félicité de la coopération dont les territoires ont fait preuve dans le cadre des efforts menés par la communauté internationale pour promouvoir la transparence fiscale et lutter contre la criminalité financière, ainsi que des échanges constructifs qu'ils ont eus avec le Groupe Code de conduite (fiscalité des entreprises) de l'Union européenne et de leur participation à la première réunion du Forum mondial sur le recouvrement d'avoirs. Il a également réaffirmé sa volonté d'être à la tête des efforts visant à lutter contre la corruption et s'est engagé à donner la priorité aux travaux menés pour étendre rapidement la portée de la Convention des Nations Unies contre la corruption aux territoires, en particulier à ceux qui en ont fait la demande, et pour donner une direction claire à ce processus, en se fondant sur la réunion tenue durant la septième session de la Conférence des États parties à la Convention organisée à Vienne du 6 au 10 novembre 2017.

15. En mai 2018, le Parlement britannique a adopté une loi intitulée *Sanctions and Anti-Money Laundering Act*, aux termes de laquelle le Secrétaire d'État doit faire tout ce qui est raisonnablement possible pour aider les gouvernements des territoires d'outre-mer à établir un registre publiquement accessible de la propriété effective des entreprises relevant de sa juridiction et à préparer, d'ici au 31 décembre 2020, un projet d'ordonnance imposant à tout territoire d'outre-mer qui ne l'aurait pas encore fait d'ouvrir un tel registre.

## C. Tourisme

16. D'après le plan budgétaire à moyen terme pour la période 2018-2020, le nombre total de touristes a chuté de 33,8 % en 2017 en raison des phénomènes météorologiques extrêmes qui se sont produits cette année-là. Les arrivées de croisiéristes et de visiteurs à la journée ont baissé de 42,9 % et le nombre de touristes couchant sur place a diminué de 17,9 %. Une autre année difficile pour le secteur du tourisme est attendue en 2018, notamment en ce qui concerne les croisières et les nuits d'hôtel. Le tourisme devrait rebondir en 2019 à mesure que les bâtiments sont remis en état et les infrastructures renforcées. Plus d'un million de visiteurs sont attendus en 2019, une tendance à la hausse qui devrait se poursuivre.

17. D'après la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le secteur le plus durement touché par le passage de l'ouragan Irma est celui du tourisme,

qui a supporté 46,6 % des coûts totaux, 41,3 % des préjudices et 81,5 % des pertes. Le passage des ouragans Irma et Maria a coûté au total 1,06 milliard de dollars au secteur du tourisme.

## **D. Agriculture et pêche**

18. Selon la Puissance administrante, l'agriculture et la pêche représentaient environ 1,45 % du PIB du territoire en 2014. La plupart des besoins alimentaires sont satisfaits grâce aux importations. Le territoire compte environ 800 hectares de terres cultivées et 4 000 hectares de pâturages. Les principales cultures sont les fruits et les légumes, destinés tant à la consommation locale qu'à l'exportation. Les Îles Vierges américaines constituent le principal importateur de produits de l'agriculture et de la pêche en provenance des Îles Vierges britanniques.

19. La loi de 1997 relative à la pêche et la réglementation de la pêche de 2003 régissent les activités de la petite pêche commerciale et de la pêche de loisir, qui alimentent principalement le marché local.

20. D'après le plan de reprise et de développement, le secteur de la pêche a été affecté par le passage des ouragans en 2017 tant du point de vue de l'offre que de la demande. Le bâtiment de la halle à marée (Fishing Complex) a subi des dommages structurels, et tous les congélateurs ont été perdus. Le secteur de la pêche doit supporter des coûts évalués à 2,9 millions de dollars au total. Le secteur agricole a été durement touché par les ouragans Irma et Maria, qui ont détruit des installations fermières (telles que des enclos et des abattoirs), des clôtures, des routes, des équipements, des citernes, des cultures, des arbres et d'autres intrants agricoles. Les coûts essuyés par le secteur agricole sont estimés à 10,7 millions de dollars au total.

## **E. Communications et infrastructure**

21. Les Îles Vierges britanniques comptent plus de 200 kilomètres de routes à revêtement dur. Il existe trois aéroports internationaux, le principal étant l'aéroport international Terrance B. Lettsome, à Beef Island. Des liaisons maritimes directes sont assurées depuis les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique. Un port en eau profonde se trouve à Road Town. Des navires transbordeurs assurent des liaisons régulières entre Tortola, d'autres îles du territoire et les Îles Vierges américaines.

22. Les travaux d'agrandissement du terminal de croisière à Tortola et d'aménagement de son côté ville, qui avaient débuté en 2014, se sont achevés début 2016, et le nouveau terminal est entré en service en mars 2016.

23. L'aménagement du territoire des Îles Vierges britanniques est régi par une loi adoptée en 2004 (Physical Planning Act), en vertu de laquelle tous les travaux doivent être approuvés par la Direction de l'aménagement du territoire.

24. L'ensemble du territoire dispose d'un accès aux télécommunications à haut débit, y compris à Internet. Trois grands fournisseurs de service, soumis à un cadre réglementaire établi en 2006, sont présents sur le marché.

25. D'après le plan de reprise et de développement, le réseau routier des principales îles a été fortement endommagé par les ouragans Irma et Maria et les inondations qui les ont précédés. Le préjudice est chiffré à environ 69,0 millions de dollars en ce qui concerne les routes et les digues. Le principal aéroport, l'aéroport international

Terrance B. Lettsome (Beef Island), est celui qui a subi le plus de dégâts. Les dégâts sont chiffrés à 274,4 millions de dollars en ce qui concerne les routes, les aéroports, les ports et le matériel de transport. Le réseau hydraulique (en particulier les conduites) et les pompes ont été gravement endommagés, ce qui a perturbé l'alimentation des particuliers. Les installations de dessalement ont été à l'arrêt pendant de longues périodes du fait des coupures de courant touchant toutes les îles, ce qui a également affecté l'alimentation des particuliers et des entreprises. La principale station de pompage à Road Town a été endommagée, et les stations d'épuration de Burt Point et Cane Garden Bay ont été paralysées par des problèmes de courant. Le préjudice total et les autres coûts concernant l'eau et l'assainissement sont estimés à plus de 63,9 millions de dollars. Dans le secteur des télécommunications, la majorité des dégâts concerne les lignes et câbles non enterrés, les mâts d'antenne, les antennes satellitaires et les antennes-relais de téléphonie mobile. La somme des préjudices, pertes et coûts additionnels générés par l'ouragan Irma est estimée à 66,7 millions de dollars.

## **IV. Situation sociale**

### **A. Emploi et immigration**

26. D'après le plan budgétaire à moyen terme pour la période 2018-2020, le nombre total de personnes ayant un emploi s'élevait à 20 029 en 2015 et a augmenté d'environ 2,0 % en 2016. Le revenu moyen était de 26 748 dollars en 2015 et a augmenté d'environ 1,2 % en 2016. La diminution du coefficient de Gini chez les hommes et les femmes entre 2014 et 2015 témoigne d'une réduction des inégalités de revenus. Cependant, de 2015 à 2016, seul le coefficient de Gini des femmes s'est amélioré, et les inégalités de revenus ont progressé chez les hommes et au global. La valeur du coefficient de Gini a chuté à la fois chez les hommes et les femmes de 2014 à 2016. L'évolution des salaires en 2015 et 2016 a montré que la proportion de femmes touchant un faible revenu était supérieure à celle des hommes, et, à l'inverse, la proportion des hommes touchant des revenus intermédiaires ou élevés était supérieure à celle des femmes de 2014 à 2016. Ceci, ajouté aux chiffres concernant les revenus moyens, montre la disparité entre les revenus des femmes et des hommes sur le marché du travail. Le niveau du coefficient de Gini et la disparité croissante des revenus entre les hommes et les femmes indiquent une aggravation de l'écart salarial entre les deux sexes.

27. Les personnes de bonne moralité ayant achevé leur scolarité (du début du primaire à la fin du secondaire), mariées à un natif depuis au moins trois ans ou résidant sur le territoire des Îles Vierges britanniques depuis au moins vingt ans, sont dispensées de permis de travail. D'après la Puissance administrante, le nombre de dispenses accordées est calculé sur une base annuelle. Le 8 janvier 2017, le Département de l'immigration du gouvernement territorial a annoncé qu'un permis d'entrée pluriannuel serait accordé aux personnes remplissant les conditions requises. Les employés du territoire ou d'organes statutaires et les personnes bénéficiant d'une exemption de permis de travail de durée indéterminée et résidant de manière continue sur le territoire depuis au moins cinq ans pourront bénéficier d'une autorisation d'entrée pluriannuelle. Le permis d'entrée pluriannuel, différent du permis annuel, sera délivré tous les trois ans, après la date d'expiration du permis d'entrée en cours de validité.

## **B. Éducation**

28. Le système éducatif du territoire est régi par la loi sur l'enseignement de 2004 et les amendements qui y ont été apportés, notamment celui de 2014. Cette loi énonce des principes directeurs à l'intention du système éducatif et de ses partenaires concernant la mise en œuvre des programmes et des services, le suivi des programmes éducatifs menés dans le cadre de la loi susmentionnée et l'inspection des écoles, y compris les enquêtes à la suite de plaintes émanant du public.

29. L'enseignement primaire et secondaire est gratuit et obligatoire de 5 à 17 ans. Les insulaires peuvent suivre des études postsecondaires gratuites au H. Lavity Stoutt Community College (établissement universitaire à cycle court), dont les campus se situent sur les îles de Tortola et de Virgin Gorda. L'établissement collabore également avec plusieurs universités situées en dehors des Îles Vierges qui offrent des programmes d'enseignement supérieur de premier cycle.

30. Les étudiants des territoires d'outre-mer acquittent dans les universités britanniques les mêmes frais de scolarité que les étudiants britanniques à condition d'avoir vécu dans un territoire d'outre-mer britannique, dans l'Espace économique européen ou en Suisse les trois années précédant leur inscription en première année universitaire. Par ailleurs, ils peuvent bénéficier des fonds que l'Union européenne consacre à l'enseignement supérieur ou professionnel.

31. D'après le plan de reprise et de développement, les ouragans de 2017 ont entraîné des dégâts considérables, principalement dans les écoles publiques. Six des 18 écoles publiques ont été détruites ou gravement détériorées. Les autres écoles ont vu leurs toits, fenêtres et portes être légèrement ou modérément endommagés. Le principal établissement d'enseignement secondaire, le Elmore Stoutt High School, a perdu la plupart de ses bâtiments et devra être reconstruit. Les établissements privés du primaire et du secondaire ont également essuyé des dégâts mais étaient pour la plupart en état de fonctionnement. Le bâtiment principal et le campus secondaire de Virgin Gorda de l'unique établissement d'enseignement postsecondaire, le H. Lavity Stoutt Community College, ont été fortement abîmés. Les coûts totaux sont estimés à 60,0 millions de dollars pour le secteur de l'éducation.

## **C. Santé**

32. La Direction des services de santé du territoire est un organisme public créé en 2005 pour gérer les services de santé publique. Le régime national d'assurance maladie, offrant une couverture universelle, a vu le jour en septembre 2015 et est opérationnel depuis janvier 2016.

33. Selon les informations de l'Organisation panaméricaine de la santé, le virus Zika, la fièvre de Chikungunya et la dengue sont des problèmes de santé préoccupants pour le système de santé du territoire. Le premier cas d'infection par le virus Zika a été signalé en juillet 2016, et 22 cas avaient été confirmés au mois de septembre de la même année. Le Chikungunya a été introduit en 2014, et 47 cas ont été confirmés dans le territoire. Le nombre de cas de dengue a fortement augmenté en 2012, mais a enregistré une baisse sensible en 2014 et 2015. Entre 2010 et 2015, 710 cas ont été signalés. Le paludisme n'est pas endémique et aucun cas importé n'a été signalé. Les maladies chroniques non transmissibles, principalement le cancer, le diabète et l'hypertension, sont des causes de morbidité et de mortalité importantes chez les adultes. La prévalence de l'obésité, due essentiellement à un mode de vie sédentaire

et à un régime alimentaire riche en aliments transformés ou raffinés, est l'un des principaux facteurs de risques de maladies chroniques dans les Îles Vierges britanniques, où l'obésité touche principalement les femmes et les enfants. Le Ministère de la santé et du développement social met en œuvre une stratégie décennale de prévention des maladies chroniques non transmissibles qui repose sur une approche multisectorielle. Aucun décès maternel n'a été enregistré dans le territoire au cours des 10 dernières années. Le territoire ne disposant pas de centre de formation médicale, les professionnels de la santé sont formés ailleurs dans les Caraïbes, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Pour pourvoir les postes nécessaires dans les secteurs public et privé, le personnel est recruté dans les Caraïbes, aux États-Unis, au Canada, aux Philippines et dans certains pays africains.

34. À sa sixième réunion, le Conseil ministériel conjoint a félicité le Ministère de la santé du Royaume-Uni pour son appui et son attachement à l'action menée en partenariat avec les territoires et l'organisme britannique de santé publique (Public Health England) pour promouvoir le Règlement sanitaire international et mettre en place les capacités nécessaires pour répondre aux problèmes majeurs en matière de santé publique, y compris les épidémies. Le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer se sont également félicités des contributions que le Ministère et Public Health England ont apportées au plan d'intervention d'urgence en déployant rapidement des experts techniques spécialistes de la santé publique afin d'aider les gouvernements territoriaux après le passage de l'ouragan Irma. Ils se sont engagés à s'impliquer davantage dans le domaine de la santé publique, alors que les territoires touchés par l'ouragan poursuivent leurs efforts pour se relever. Ils sont convenus qu'il importait de renforcer les capacités et les moyens à mettre en œuvre dans les territoires pour lutter contre les maladies non transmissibles, comme l'obésité et les problèmes de santé mentale, et contre les répercussions que ces maladies ont sur les populations, et de sensibiliser l'opinion publique à ce sujet. Ils se sont engagés à collaborer sur ces questions importantes dans l'optique de mettre en commun les pratiques optimales et les ressources dont ils disposent pour formuler des stratégies de prévention qu'ils pourraient adapter en fonction des besoins des différentes populations.

35. D'après le plan de reprise et de développement, les ouragans de 2017 ont fortement touché les infrastructures de santé, notamment les équipements et les véhicules, ainsi que le personnel, ce qui a eu des répercussions considérables sur la prise en charge. L'unique hôpital public, le Peebles Hospital, a poursuivi ses activités sans interruption malgré des dommages structurels. Le réseau des centres de santé a connu des dommages importants, à quelques exceptions près, et quatre centres ont été fermés pour travaux. La Bougainvillea Clinic, hôpital privé de Tortola, et les centres privés ont également été fortement endommagés.

#### **D. Criminalité et sécurité publique**

36. D'après le plan budgétaire à moyen terme pour la période 2018-2020, les derniers chiffres indiquent une baisse du niveau général de criminalité sur le territoire par rapport aux années précédentes. Néanmoins, il y a eu une poussée préoccupante de la violence.

37. En 2018, le Royaume-Uni a continué de financer les services d'un conseiller en matière de maintien de l'ordre basé à Miami (États-Unis), chargé de coordonner, de gérer et de faciliter la formation des forces de l'ordre du territoire et de fournir des conseils stratégiques afin qu'elles acquièrent de nouvelles techniques et compétences. En outre, le navire RFA *Mounts Bay* sillonne les Caraïbes depuis janvier 2017 dans

le cadre des activités de patrouille de la marine royale dans l'Atlantique nord, pour assurer une présence maritime britannique et fournir une aide humanitaire, des secours en cas de catastrophe et des communications de crise dans la région tout au long de l'année. Le navire devrait rester à proximité des Caraïbes tout au long de la saison des ouragans de 2018/19. Le RFA *Mounts Bay* a également participé, avec des garde-côtes et d'autres flottes de la région, à la lutte contre les activités illégales en haute mer. Les navires RFA *Mounts Bay* et HMS *Ocean* ont apporté une assistance humanitaire vitale à la région, en particulier aux trois territoires (Anguilla, les Îles Vierges britanniques et les Îles Turques et Caïques) qui ont été frappés par les ouragans Irma et Maria en septembre 2017.

## **E. Droits de l'homme**

38. Les principales conventions internationales et européennes relatives aux droits de l'homme s'appliquent aux Îles Vierges britanniques. Le chapitre 2 de la Constitution de 2007 consacre les libertés et les droits fondamentaux de la personne et prévoit qu'une loi portera création d'une commission des droits de l'homme.

39. La politique nationale d'égalité et d'équité entre les sexes adoptée en 2013 complète le Protocole sur la violence domestique approuvé par le Gouvernement en novembre 2010. La loi sur la violence domestique (2011), entrée en vigueur le 31 octobre 2012, étend la définition de la violence domestique à la violence économique, à l'intimidation, au harcèlement, au harcèlement criminel et à la détérioration et la destruction de biens, et protège les couples ne cohabitant pas. Le Partenariat pour la paix est un programme psychoéducatif de prévention de la violence de 16 semaines, lié aux tribunaux, destiné aux hommes ayant des comportements violents envers les femmes. En octobre 2011, le Gouvernement a approuvé un programme de suivi à l'intention des hommes ayant participé au programme Partenariat pour la paix.

40. À la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint, le Royaume-Uni et les dirigeantes et dirigeants des territoires d'outre-mer se sont engagés à assurer le progrès politique, économique et social des populations des territoires ainsi que le développement de leur instruction, à les traiter avec équité et à les protéger contre les abus, et ont fait part de leur volonté commune de continuer à promouvoir le respect des droits de l'homme et des obligations internationales dans les territoires. Dans le communiqué adopté à cette réunion, ils ont salué la participation constructive des territoires aux préparatifs de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme à cet égard. Les dirigeantes et dirigeants des territoires ont également réaffirmé leur volonté d'appliquer les normes les plus élevées possible en matière de protection des enfants et de promotion de leur bien-être dans les territoires. À la réunion, les dirigeantes et dirigeants du Royaume-Uni et des territoires ont examiné les progrès accomplis s'agissant de la promotion de la coopération interinstitutions dans les territoires et de l'établissement de plans d'intervention nationaux visant à définir des priorités en matière de politiques publiques. Ils ont également pris note des difficultés particulières auxquelles faisaient face les territoires touchés par les récents ouragans et sont convenus que le bien-être des enfants devrait demeurer une priorité absolue dans les plans de reconstruction, ce qui passait notamment par la reconstruction des écoles. Ils ont en outre salué les progrès qui avaient été faits dans le cadre du mémorandum d'accord visant à encourager les territoires à collaborer plus efficacement dans ce domaine.

## V. Environnement

41. Les Îles Vierges britanniques ont adhéré à plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, dont la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur les zones humides. Selon la Puissance administrante, depuis 2015, le territoire participe activement aux initiatives mondiales et à des projets spécifiques d'adaptation aux changements climatiques (il a notamment adopté en 2015 la loi portant création d'un fonds d'affectation spéciale sur les changements climatiques), ainsi qu'à la gestion durable des terres, en partenariat avec l'Union européenne et l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

42. En 2014, le gouvernement territorial a adopté une loi portant création d'une réserve naturelle pour les requins dans ses eaux territoriales et y interdisant la pêche commerciale de toutes les espèces de requins et de raies. D'après le Gouvernement, environ 51 zones ont été déclarées zones protégées, dont des parcs nationaux et marins, des zones marines protégées, une réserve forestière (Sage Mountain National Park) et des plans d'eau. En fonction de leur désignation, les zones protégées sont actuellement gérées par la Fondation des parcs nationaux, le Département de la conservation et de la pêche ou le Département de l'Agriculture.

43. D'après l'Organisation panaméricaine de la santé, la gestion des déchets solides est un problème majeur dans les Îles Vierges britanniques. Le territoire dispose de peu de terres pouvant être utilisées comme décharges, et la situation est rendue plus difficile encore par le terrain vallonné des îles, qui rend la construction de décharges complexe et coûteuse. Le volume de déchets du territoire a triplé au cours de la dernière décennie, et les déchets sont soit déversés dans des décharges, soit incinérés, car il n'y a actuellement aucune installation de recyclage. L'élimination des déchets se fait principalement par incinération, à l'incinérateur de Pockwood Pond situé sur l'île de Tortola, qui a une capacité de 100 tonnes/jour, et dans les décharges situées sur les îles principales de Tortola, Virgin Gorda et Anegada.

44. Dans le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint, les représentantes et représentants du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer ont souligné que les dommages infligés par les ouragans Irma et Maria avaient rappelé la vulnérabilité des territoires aux phénomènes causés par les changements climatiques et les effets dévastateurs qu'ils pouvaient avoir sur les vies et les moyens de subsistance de ceux qui y habitaient. Les représentantes et représentants se sont engagés à continuer d'œuvrer dans un esprit de coopération mutuelle en prévision des réunions internationales sur les changements climatiques, afin de faire en sorte qu'il soit pleinement tenu compte des vues et priorités des territoires lors des négociations. Le Royaume-Uni a réaffirmé sa volonté de collaborer avec les territoires d'outre-mer en vue d'élargir l'application des traités sur les changements climatiques aux territoires, notamment en entamant le processus de ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto par les territoires qui se sont montrés disposés à le faire. L'accent a été mis sur l'importance des travaux sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets menés dans les territoires, ainsi que sur la collaboration entre les territoires aux fins de la mise en commun des pratiques optimales sur la gestion de l'environnement et les questions relatives aux changements climatiques, notamment dans le cadre de réunions annuelles de leurs ministres de l'environnement.

45. D'après le plan de reprise et de développement, les ressources naturelles du territoire ont été durement touchées par les catastrophes naturelles de l'année 2017.

Les écosystèmes tels que les récifs coralliens, les mangroves, les plages, les herbiers de phanérogames marines, les étangs salés, les chenaux, les forêts sèches et humides, ont été gravement endommagés par les vents violents, l'onde de tempête, les eaux de crues et les sédiments qu'elles charriaient, la pollution et les débris. L'ensemble des pertes et préjudices est estimé à 6,9 millions de dollars pour le secteur environnemental.

## **VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux**

46. Les Îles Vierges britanniques sont membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

47. Le territoire est membre associé de la Communauté des Caraïbes et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, ainsi que membre emprunteur de la Banque de développement des Caraïbes.

48. Le territoire participe aux réunions du Conseil interîles Vierges (Îles Vierges britanniques et Îles Vierges américaines), qui visent à aborder des questions d'intérêt mutuel et des problèmes communs et à promouvoir la coopération entre les deux territoires. Les thèmes suivants sont notamment examinés lors des réunions : lutte contre la délinquance, navigation de plaisance et pêche sportive, autres questions maritimes, coopération dans les secteurs du tourisme, de l'énergie et des services publics et culture et éducation.

49. Le représentant des Îles Vierges britanniques a assisté à la trente-neuvième réunion ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, qui s'est tenue à Montego Bay (Jamaïque) du 4 au 6 juillet 2018. À l'issue de la Conférence, les Chefs de gouvernement ont publié une déclaration dans laquelle ils ont pris note avec une grande inquiétude des amendements apportés à la législation du Royaume-Uni en vertu de la loi relative aux sanctions et à la lutte contre le blanchiment d'argent récemment adoptée, ont exprimé leur solidarité avec les territoires qui subissaient les conséquences de cette décision unilatérale de légiférer dans des domaines relevant constitutionnellement de la compétence nationale des territoires, sans le consentement ni la participation de leur population, et ont souligné que cette décision allait à l'encontre d'un autre arrangement relatif aux registres publics convenu avec le Gouvernement britannique et mis en place au prix d'un effort considérable des territoires d'outre-mer.

50. D'après les informations figurant dans le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint, les représentantes et représentants du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer ont poursuivi leur dialogue sur les conséquences que la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne (connue sous le nom de « Brexit ») pourrait avoir sur les territoires. En outre, le Royaume-Uni a indiqué que l'un des objectifs clairs des négociations de sortie était de parvenir à un accord qui obtienne l'assentiment de l'ensemble des territoires du Royaume-Uni, et que tout serait mis en œuvre pour veiller à ce que la sécurité et la viabilité économique des territoires d'outre-mer soient préservées et, éventuellement, renforcées à l'issue du Brexit.

## VII. Statut futur du territoire

### A. Position du gouvernement territorial

51. La position du gouvernement territorial au sujet du statut futur des Îles Vierges britanniques est exposée dans la section I.

### B. Position de la Puissance administrante

52. Dans le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint, en 2017, le Gouvernement britannique et les dirigeantes et dirigeants des territoires d'outre-mer ont expliqué que le principe de l'égalité des droits des peuples et le droit de ceux-ci à disposer d'eux-mêmes, inscrits dans la Charte des Nations Unies, s'appliquaient aux peuples des territoires d'outre-mer. Ils ont réaffirmé qu'il importait de promouvoir le droit des peuples des territoires à disposer d'eux-mêmes, ce qui relevait de la responsabilité collective de l'ensemble du Gouvernement britannique.

53. Le Gouvernement britannique et les dirigeantes et dirigeants des territoires d'outre-mer se sont engagés à étudier les moyens qui permettraient aux territoires d'outre-mer de continuer à bénéficier de l'appui de la communauté internationale en cas de revendication de souveraineté contestée. Ils ont ajouté que le Royaume-Uni continuerait d'appuyer les demandes de retrait de la liste des territoires non autonomes présentées par les territoires dont les résidents permanents souhaiteraient ce retrait. Ils ont estimé que la structure fondamentale des relations prévues par la Constitution était appropriée, les pouvoirs étant dévolus dans toute la mesure possible aux gouvernements élus des territoires et le Royaume-Uni ne conservant que les pouvoirs dont il avait besoin pour s'acquitter de sa responsabilité souveraine. Selon la Puissance administrante, à la septième réunion du Conseil ministériel conjoint, tenue à Londres les 4 et 5 décembre 2018, le Gouvernement britannique et les dirigeantes et dirigeants des territoires d'outre-mer ont réaffirmé les positions reflétées dans le communiqué issu de la sixième réunion, et le Royaume-Uni a affirmé qu'il continuerait d'aborder les questions d'ordre constitutionnel plus régulièrement avec chacun des gouvernements et des représentantes et représentants des territoires d'outre-mer pour garantir l'efficacité et l'évolution des dispositions constitutionnelles et promouvoir ainsi les aspirations les plus chères de ces territoires et du Royaume-Uni.

54. Le 15 octobre 2018, à la 7<sup>e</sup> séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de choisir de rester britannique. Il a déclaré que le Conseil ministériel conjoint, principale instance de dialogue politique annuel de haut niveau entre le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer, est chargé de suivre et de promouvoir les priorités collectives dans un esprit de partenariat.

55. Le représentant du Royaume-Uni a poursuivi en déclarant que, dans le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint, les représentantes et représentants du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer ont confirmé leur attachement à un partenariat politique moderne, fondé sur le principe

de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples, et leur appui constant aux accords constitutionnels des territoires, en vertu desquels les pouvoirs sont transférés dans toute la mesure possible, sans préjudice de la souveraineté britannique. Il a également déclaré que son Gouvernement s'est engagé à aider les territoires d'outre-mer en cas de revendications de souveraineté contestée et à appuyer les demandes de retrait de la liste des territoires non autonomes pour tout territoire ayant une population permanente qui le souhaite.

56. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que la responsabilité fondamentale de son Gouvernement et son objectif en vertu du droit international, y compris de la Charte des Nations Unies, consistent à assurer la sécurité et la bonne gouvernance de ces territoires et de leurs populations, et que les gouvernements des territoires sont censés appliquer les mêmes normes élevées que le Gouvernement britannique en matière de maintien de l'état de droit, de respect des droits de la personne et d'intégrité dans la vie publique, en fournissant des services publics efficaces et en construisant des communautés solides et prospères, et reçoivent l'appui du Gouvernement britannique dans ces domaines.

## VIII. Décisions prises par l'Assemblée générale

57. Le 7 décembre 2018, l'Assemblée générale a adopté la résolution 73/110 sans l'avoir mise aux voix, en se fondant sur le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2018 (A/73/23) et l'examen qui en avait été fait par la Quatrième Commission. Dans cette résolution, l'Assemblée générale :

a) Réaffirme le droit inaliénable du peuple des Îles Vierges britanniques à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et à sa résolution 1514 (XV) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

b) Réaffirme que, s'agissant de la décolonisation des Îles Vierges britanniques, le principe de l'autodétermination est incontournable et qu'il constitue aussi un droit fondamental consacré par les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme ;

c) Réaffirme également qu'en fin de compte, c'est au peuple des Îles Vierges britanniques lui-même qu'il appartient de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte, de la Déclaration et de ses résolutions pertinentes et, à cet égard, demande à la Puissance administrante d'agir en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution 1541 (XV) et ses autres résolutions et décisions pertinentes ;

d) Rappelle la Constitution des Îles Vierges britanniques de 2007, et souligne qu'il importe de poursuivre les débats sur les questions d'ordre constitutionnel afin d'accorder au gouvernement du territoire de plus grandes responsabilités dans la mise en œuvre effective de cette Constitution et les initiatives visant à faire mieux connaître ces questions ;

e) Prie la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande ;

f) Se félicite de la participation active du territoire aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;

g) Souligne que le territoire devrait continuer de participer aux activités du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, notamment aux séminaires régionaux, afin que le Comité puisse disposer d'informations à jour sur le processus de décolonisation ;

h) Souligne également qu'il importe que le Comité spécial soit informé des vues et des souhaits du peuple des Îles Vierges britanniques et comprenne mieux sa situation, y compris la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existant entre les Îles Vierges britanniques et la Puissance administrante ;

i) Demande à la Puissance administrante de prendre pleinement part et de coopérer sans réserve aux travaux du Comité spécial afin d'assurer l'application des dispositions de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte ainsi que de la Déclaration et afin de donner au Comité des avis au sujet de l'application des dispositions de l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte relatives au développement de la capacité des Îles Vierges britanniques de s'administrer elles-mêmes, et encourage la Puissance administrante à faciliter l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans ce territoire ;

j) Réaffirme qu'en vertu de la Charte, il incombe à la Puissance administrante de promouvoir le développement économique et social du territoire et de préserver son identité culturelle, et prie la Puissance administrante de s'employer à obtenir et utiliser efficacement toute l'assistance possible, dans le cadre d'arrangements tant bilatéraux que multilatéraux, en vue de renforcer l'économie du territoire ;

k) Prend en considération le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, souligne qu'il importe de stimuler le développement économique et social durable du territoire en encourageant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en ouvrant des perspectives à tous, en réduisant les inégalités, en améliorant les conditions de vie de base, en favorisant un développement social équitable pour tous et en promouvant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue, notamment, au développement économique, social et humain, tout en facilitant la conservation, la régénération et la reconstitution des écosystèmes ainsi que la résilience face aux nouveaux défis, et engage vivement la Puissance administrante à s'abstenir de mener des activités illicites, néfastes et improductives, y compris de se servir du territoire comme d'un centre financier international, qui vont à l'encontre des intérêts du peuple du territoire ;

l) Prie le territoire et la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement du territoire et le préserver de toute dégradation, et demande de nouveau aux institutions spécialisées compétentes de surveiller l'état de l'environnement dans le territoire et de lui fournir une assistance en conformité avec leur règlement intérieur ;

m) Engage la Puissance administrante, les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales à apporter au territoire toute l'assistance nécessaire, à appuyer les efforts de relèvement et de reconstruction, et à renforcer les capacités en matière de préparation aux situations d'urgence et de réduction des risques, en particulier au lendemain des ouragans Irma et Maria, qui ont frappé le territoire en 2017 ;

n) Prie le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question des Îles Vierges britanniques et de lui présenter, à sa soixante-quatorzième session, un rapport à ce sujet ainsi que sur l'application de la résolution.

